

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1044

présenté par
M. Richard

ARTICLE 12 BIS

Supprimer les alinéas 2 à 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer les alinéas 2 à 6 qui n'ont pas de portée normative.